



FFVELO : 2256

CYCLOS RANDONNEURS BAULOIS

CHARTRE DU PRATIQUANT

VELO A ASSISTANCEE ELECTRIQUE (VAE)

Je soussigné :

NOM : **Prénom** :

Date de naissance :

Numéro de licence :

déclare utiliser un vélo à assistance électrique lors des sorties proposées par le club des Cyclos Randonneurs Baulois (CRB).

En conséquence, je m'engage à respecter les consignes ci-dessous :

- maîtriser l'aspect technique de mon VAE et de son usage,
- respecter les principes fondamentaux du cyclotourisme,
- ne pas modifier mon VAE afin que celui-ci conserve son fonctionnement d'assistance limité à 25Km/h,
- respecter la vitesse des groupes fréquentés, ne pas me tenir en tête du groupe et ne pas lui servir d'entraîneur. En conséquence, je m'engage à me tenir à l'arrière du groupe.

En cas de non-respect de l'un de ces points, le conseil d'administration du club est habilité à prononcer mon exclusion.

Cette chartre est à signer lors de la demande de licence ou lors du passage à l'utilisation du VAE.

Fait à le

Signature de l'adhérent